



## Projet de réforme des retraites

### **La CFE-CGC un syndicat toujours réformiste et constructif... mais aussi lucide et réaliste !**

Ce texte est sans doute trop dense et trop long mais nous vous invitons à prendre le temps de le lire attentivement. En effet, ce qui se passe actuellement avec la réforme des retraites, après la « détricotage » du Droit du Travail, la réforme catastrophique de l'Assurance Chômage, etc... participe à l'entreprise de démolition pure et simple de notre « modèle social français » qui a pourtant fait largement la preuve de son utilité et de son efficacité, par exemple lors de la dernière grande crise financière de 2008/2009 !

#### **Une vraie volonté de négocier sérieusement !**

Nous demandons le retrait du projet du système de retraite par points et, surtout, l'ouverture de véritables négociations (pas une simple « concertation ») pour améliorer le système de retraite existant.

Nous sommes à la CFE-CGC, des femmes et hommes responsables et constructifs. Nous ne voulons donc ni la grève générale, ni la « paralysie » avec les risques de graves conséquences sur l'économie du pays et sur l'emploi !

**La responsabilité de la situation actuelle incombe entièrement au Président de la République, à son Gouvernement et à leur intransigeance.**

Depuis l'origine, ils n'ont pas évolué d'un pouce sur leur projet. La « concertation », car il n'y a jamais eu volonté de négocier sincèrement, n'a apporté aucun changement : c'est toujours le même projet, inutile économiquement et dangereux socialement, qui est sur la table ! A prendre ou à laisser, rien d'autre ! Pour ce qui nous concerne, nous sommes prêts à travailler immédiatement et à nous mettre à la table de négociations pour améliorer tout ce qui doit ou peut l'être dans notre système actuel de retraite par répartition !

#### **Qui est concerné par ce projet ?**

Le projet vise à créer un système universel de retraite pour l'ensemble des françaises et français qui travaillent, qu'ils soient salariés du privé, fonctionnaires, agriculteurs, professions libérales, etc..., faisant alors disparaître les régimes dits « spéciaux ».

**Premier problème** : si la volonté du Gouvernement de supprimer les régimes spéciaux de certains secteurs professionnels semble intacte (SNCF, RATP, etc...), le nouveau régime, avant même d'être créé, n'est déjà plus « universel » ! En effet, policiers, pilotes de ligne, aiguilleurs du ciel, etc... conserveront un régime... « spécifique » ! Tout est sans doute dans la nuance des termes utilisés !

## **Que comporte ce projet finalement ?**

Dans ce nouveau système, s'il devait voir le jour, le décompte par trimestre est abandonné. Chaque heure travaillée ouvrira des droits, contrairement au régime actuel où il fallait avoir cotisé au moins 150 heures pour valider un trimestre.

**Deuxième problème** : ce système prendra donc en compte l'ensemble de la carrière et non plus les 25 meilleures années pour les salariés du privé ou les six derniers mois pour les fonctionnaires comme actuellement. La répercussion sur le montant de votre retraite sera brutale !

## **Une « étatisation » de notre système de retraite !**

Au moment de prendre sa retraite, il faudra multiplier le nombre des points acquis durant sa carrière par la « valeur du point » à ce moment pour connaître le montant de sa pension. Troisième problème : comment la valeur de ce « point » sera-t-elle définie ?

Le Gouvernement se veut rassurant en précisant que ce sont les partenaires sociaux qui définiront la valeur du point... mais oublie de préciser que le dernier mot, en cas de désaccord, reviendra à l'Assemblée Nationale. Ce sont donc bien Bercy et le Gouvernement qui piloteront l'opération et définiront in fine les règles, dont la valeur du point !

C'est une « étatisation » de notre système de retraite. Si la gestion de nos retraites futures par l'Etat devait être aussi efficace que celle qu'il a mise en place pour notre système de santé et qui conduit à la situation catastrophique actuelle, en particulier dans les hôpitaux, nous pouvons être très, très inquiets quant au niveau futur des pensions versées !

Les partenaires sociaux, patronat et syndicats de salariés, ont pourtant largement fait la démonstration de leur capacité à parfaitement gérer la retraite ! Savez-vous que l'Agirc-Arcco (nos retraites complémentaires gérées paritairement) dispose actuellement de 71 milliards d'euros de réserves....

Et que cette manne, fruit de vos cotisations et de la bonne gestion paritaire, sera demain, dans le cadre de cette réforme, utilisée pour financer le déficit des autres régimes ?

## **Pourquoi aurions-nous peur d'une baisse de la valeur du point de retraite ?**

**Quatrième problème** : Tout d'abord, le Gouvernement veut vous rassurer en vous disant que « la garantie que la valeur du point ne baissera pas, sera inscrite dans la loi » ! Et alors ? Ce que la loi a fait, une autre loi peut le défaire ! Nous sommes bien placés depuis quelques mois pour en témoigner : la loi, et parfois même de simples Ordonnances rappelez-vous, ont permis de « détricoter » violemment le droit du travail, pourtant instauré dans le passé...par d'autres lois.

Ensuite, comment le Gouvernement et le Président de la République peuvent-ils affirmer que la valeur du point de retraite ne baissera pas et sera garantie par la loi alors que dans le même temps, ils fixent à son niveau actuel la part des richesses produites qui sera consacrée à l'avenir aux pensions de retraites ? **Comment, avec le même pourcentage de 13,80 % du PIB, pourra-t-on, dans les années qui viennent, servir les mêmes pensions à un nombre de retraités qui va continuer d'augmenter fortement ?**

## **Un projet de loi sans étude d'impact !**

Cinquième problème : chaque projet de loi doit faire l'objet d'une étude d'impact législatif. Pour ce projet de réforme des retraites, qui concerne TOUS les français, une telle étude d'impact est bien évidemment INDISPENSABLE !

Pourtant, le Secrétaire d'Etat a annoncé le 8 janvier dernier à l'Assemblée Nationale que le « simulateur » permettant à chacun de connaître l'impact de cette réforme sur sa future pension sera disponible.....une fois la loi votée !

Cela reviendrait à vous vendre une voiture, dont vous ne connaissez le résultat du contrôle technique qu'après l'avoir achetée.

Si cette nouvelle réforme des retraites est si « juste » que l'affirme le Gouvernement, pourquoi ne pas avoir mis à la disposition de tous les salarié(e)s, et depuis plusieurs semaines, des simulateurs pour que chacune et chacun puisse apprécier l'effet de la réforme sur sa future pension de retraite par rapport à ce qu'elle serait avec le système actuel ? Trop dangereux que les françaises et les français découvrent aujourd'hui ce qui les attend réellement et concrètement si ce projet était mis en œuvre ?

## **Une réforme qui pénalisera fortement les femmes !**

**Sixième problème** : Alors que le gouvernement affirme que les femmes seront les grandes gagnantes, les calculs d'actuaire et d'experts comptables démontrent le contraire !

Pour une femme née en 1960 et après, et qui avait acquis son nombre de trimestres lui permettant de partir à taux plein à 62 ans, elle devra, du fait du mécanisme de l'âge pivot, soit partir avec une décote de 10%, soit attendre d'avoir atteint l'âge pivot (64 ans en 2025) pour partir avec le même niveau de retraite qu'avant le projet de loi.

Pour les femmes nées après 1975, l'abandon du bénéfice des 8 trimestres par enfant élevé conduit à une diminution des pensions en comparaison du nouveau système proposé, dans presque tous les cas de figure (correspondant à 85% de demandes de départ en retraite de 2018). C'est ce qu'a démontré l'étude de l'Institut de la Protection Sociale, chiffrant l'impact du rapport Delevoye qui sert de base à la future loi.

## **« Disparition » de l'âge pivot ?**

**Septième problème** : Le Premier Ministre a récemment voulu donner l'illusion d'avancer et d'apparaître comme travaillant à la recherche et à la conclusion d'un compromis pour sortir de l'impasse dans laquelle leur intransigeance et leur refus de toute négociation nous a conduit.

Que propose-t-il en réalité ? Il retire TEMPORAIREMENT le fameux « âge pivot » ou « âge d'équilibre » du projet de loi et demande aux partenaires sociaux de trouver, d'ici fin avril, des « formules de remplacement » pour assurer l'équilibre du système MAIS en excluant dès le départ deux pistes possibles : la baisse du montant des pensions et l'augmentation des cotisations.

Résultat ? Il n'y a donc plus, sur les trois leviers possibles, que l'âge de départ en retraite pour agir ! Et la suite ? Elle a d'ores et déjà été prévue : comme les partenaires sociaux ne pourront pas, avec de telles conditions imposées dès le départ, aboutir à un accord, le fameux « âge pivot » sera mis en place par le Gouvernement... par une simple ordonnance, et donc sans aucun débat au Parlement, évitant en plus une possible « fronde » d'une partie de sa majorité !

L'âge légal de départ en retraite restera bien à 62 ans mais vous ne pourrez, en réalité, prendre effectivement votre retraite qu'à partir de 64 ans...au minimum !

**C'est quoi l'âge pivot ou âge d'équilibre, au fait ?** L'âge légal est celui auquel vous pourrez prendre, à condition d'avoir une carrière complète, votre retraite. Il est fixé à 62 ans. L'âge pivot ou âge d'équilibre est l'âge auquel vous pourrez partir SANS subir une décote du montant de votre pension. Il serait fixé à 63, 64 ou 65 ans. En clair, si vous partez à 62 ans, le montant de votre pension est diminué – et définitivement pour tout le temps de votre retraite- de 10 ou 15 %. Si vous partez à 63, 64 ou 65 ans, vous bénéficiez de votre pension à taux plein...

**Voici, brièvement résumés, quelques-uns parmi les innombrables points qui nous font rejeter fermement ce projet de réforme des retraites. Il est inutile économiquement et dangereux socialement !**

La CFE-CGC demandent donc au Gouvernement et au Président de la République de faire preuve de responsabilité et de retirer au plus vite ce projet de réforme des retraites ! Grâce à votre soutien et votre participation massive aux manifestations dans la région nous pouvons obtenir ce retrait et l'ouverture de véritables négociations pour travailler à une amélioration de notre système actuel, en particulier avec une harmonisation des différents régimes actuels, plus justes et plus efficaces encore !